



REGLEMENT INTERIEUR

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est souhaitable que chacun essaie de s'impliquer au moins une fois dans la vie du club (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, réunions...).

Article 1 : Objet

Le règlement intérieur complète les statuts de l'ESM Badminton. Tout adhérent et représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes. Le règlement intérieur est à disposition des membres pour consultation sur le site internet du club www.esmbadminton.fr. Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement. L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

Article 2 : Affiliation

L'ESM Badminton est affiliée à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et de par son affiliation, elle s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de la Ligue Ile-de-France et du Comité Départemental de l'Essonne.

Article 3 : Cotisations et inscriptions

Le responsable des inscriptions est le/la secrétaire de l'association.

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Il comprend : le montant de la licence et de l'assurance de la FFBaD (Responsabilité civile et individuelle accident ou Garanties complémentaires optionnelles), et le montant de la cotisation sportive annuelle de l'ESM Badminton.

- L'inscription n'est effective (création de la licence Fédérale) qu'à la remise du dossier d'inscription complet comprenant notamment le bordereau e-cotiz, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton en loisir ou en compétition (pour les nouveaux adhérents ou après 3 ans, téléchargeable sur le site internet), le règlement de la cotisation.
- A partir de début octobre, tout adhérent avec un dossier incomplet peut se voir interdit des terrains tant qu'il ne se met pas en règle.

Depuis la saison 2017/2018, les certificats médicaux sont valables 3 ans. Un licencié renouvelant sa licence n'aura qu'un formulaire de santé à remplir.

Le Conseil d'Administration de l'ESM Badminton peut être amené, compte-tenu du nombre de places disponibles aux entraînements, à refuser l'adhésion d'une ou de plusieurs personnes. Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant et est à formuler dès le mois de juin de la saison précédente.

- A partir du mois de février, l'ESM Badminton peut proposer, en fonction de la fréquentation, de nouvelles possibilités d'inscriptions avec un tarif réduit. A partir du mois de Mai, le club n'accepte plus d'inscription. Il propose par contre à toute personne désirant s'inscrire la saison suivante de venir à 1 ou 2 séances d'essai.
- Les entraînements étant très fréquentés, l'ESM Badminton se donne le droit en cours d'année, d'avertir un adhérent trop souvent absent sans motif réel et sérieux que si l'absentéisme continue, sa place sera donnée à un autre adhérent sans remboursement.
- Une inscription au club est possible pour un joueur ayant déjà une licence fédérale dans un autre club. Le tarif en vigueur de la licence fédérale sera alors déduit de la cotisation annuelle. L'adhérent bénéficie des tarifs préférentiels sur les volants et peut participer au(x) tournoi(s) interne(s). En revanche, il ne bénéficie ni des tournois offerts par le club, ni de la gratuité de celui de Montgeron.

Pour information, des pointages réguliers des adhérents sont effectués par les membres du bureau.

Article 4 : Séance d'essai

- Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation de l'entraîneur, du secrétaire ou du président. Une séance d'essai est accordée au-cours du mois de septembre. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur, faire son inscription ecotiz et remettre le documents d'inscription. Pendant la séance d'essai, le club décline toute responsabilité en cas d'incident. Le prêt de raquette est possible dans la limite des disponibilités.
- A partir du mois de Mai, le club n'accepte plus d'inscription. Il propose par contre à toute personne désirant s'inscrire la saison prochaine de venir à 1 ou 2 séances d'essai.

Article 5 : Créneaux

Des créneaux dans les gymnases du Cosec, du Nouzet, et au Lycée Rosa Parks ont été accordés par la Municipalité et le Lycée. L'utilisation de ces créneaux horaires en entraînements dirigés et en jeu-libre est définie afin de satisfaire au mieux l'ensemble des adhérents.

Ces créneaux horaires sont communiqués lors de l'inscription et consultables sur le site Internet du club. Les entraînements dirigés, spécifiques, sont conçus pour chaque catégorie d'adhérents (jeunes - 13 ans, jeunes -18 ans, adultes, compétiteurs).

Un adhérent ne peut assister qu'à l'entraînement auquel il s'est inscrit. L'entraînement du samedi reste prioritaire aux adultes mais peut sur décision de l'entraîneur être ouvert à d'autres catégories pour permettre la mixité des niveaux.

En revanche, les créneaux de jeu-libre sont ouverts à tous les adhérents de l'ESM badminton. Il est souhaitable que les enfants viennent accompagnés d'un adulte s'ils souhaitent pratiquer sur ces créneaux de jeu-libre. Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, les séances d'entraînements sont systématiquement suspendues. Pendant ces périodes, des créneaux de jeu-libre peuvent être aménagés au Cosec ou au Nouzet selon l'autorisation de la Municipalité.

Article 6 : Matériel

L'ESM Badminton propose à ses adhérents, un code promotionnel chez son partenaire équipementier LARDESPORTS, pour s'équiper en matériel (chaussures, raquettes, accessoires).

a) Tenue

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec :

- des chaussures de sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur
- ainsi qu'une tenue de sport adéquate, T-shirt, short, jupette ou survêtement, sauf durant les compétitions où le survêtement est interdit.

b) Raquettes

Les raquettes sont à la charge des joueurs. Le prêt est possible lors des séances d'essai.

c) Volants

Les volants sont fournis par le club pendant les créneaux d'entraînements et lors des rencontres de championnats interclubs jeunes et adultes. En revanche, lors des créneaux de jeu-libre, les volants (plumes ou plastiques) sont à la charge des joueurs et peuvent être vendus par le club.

d) Matériel collectif

Tous les adhérents doivent contribuer au montage et démontage des terrains, filets et poteaux. Les volants sont à ranger en fin de séance.

Les joueurs sont tenus de respecter la propreté des lieux et de signaler toute anomalie.

Article 7 : Sécurité

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton, excepté ceux proposés par l'entraîneur.

Au lycée, il est interdit de : rentrer dans le gymnase sans la personne qui a les clés, d'aller à un autre endroit que le gymnase dans l'enceinte du lycée, transmettre le code du parking à une personne extérieure au club, fumer à l'intérieur des gymnases et à l'intérieur de toute l'enceinte du lycée.

Article 8 : Etat d'esprit

L'ESM Badminton, partenaire de Solibad, se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique Sportive. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. C'est pourquoi tout manquement à ces règles, toute agression verbale ou physique envers un autre adhérent, un entraîneur/ animateur, un dirigeant, un officiel de la FFBaD (arbitre, juge-arbitre), ou un membre du public, pourra faire l'objet de sanction décidée en Conseil d'Administration.

De même, il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent, notamment sur un créneau de jeu libre : un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

En cas d'affluence lors de ces créneaux, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains et penser à jouer en double.

Article 9 : Jeu libre

Les créneaux de jeu-libre sont ouverts à tous les adhérents de l'ESM badminton.

L'ESM Badminton propose une cotisation dédiée à l'usage de ces créneaux sans entraînement. Pour des raisons d'assurance et de surcharge de ces créneaux, ils sont interdits à toute personne étrangère au club, et il n'est pas possible d'inviter des personnes à venir jouer sans l'autorisation d'un membre du bureau.

Une personne du Conseil d'Administration du club dédiée aux adhérents « loisirs » est en charge du respect de ces règles et du bon déroulement de ces créneaux de jeu-libre. Tout nouvel adhérent « loisir » est prié de se présenter à ce référent. Les mineurs venant à ces créneaux ne sont pas pris en charge par le Responsable Loisirs.

Article 10 : Responsabilités

Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie).

Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle en début de séance avant de laisser leur enfant.

De même, les parents s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) au gymnase, à la fin de l'entraînement. En cas d'impossibilité, les parents doivent fournir une autorisation écrite aux entraîneurs leur permettant de libérer leur(s) enfant(s) sans contrôle.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du présent règlement,
- en cas de perte ou de vol occasionné dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

Article 11 : Compétitions

Les adhérents représentent le club et la ville de Montgeron dans les tournois amicaux ou officiels, Individuels ou par équipes.

Lors des compétitions officielles (championnats ou tournois privés), l'adhérent se doit de porter une tenue conforme aux règles vestimentaires éditées par la FFBaD (short au-dessus du genou, ou jupette pour les filles, tee-shirt ou polo sans publicité ou publicité restreinte, selon les règles strictes de la FFBaD).

a) Tournois internes et rencontres amicales :

Des tournois internes ou des rencontres amicales avec des clubs voisins peuvent être organisés au cours de l'année. Le club prend en charge la fourniture des volants mais pas les frais de déplacement. Il est souhaitable que les adhérents y participent et y entretiennent l'esprit du club, et dans le cas d'événements de ce type, il est très apprécié que chaque participant du club contribue à l'organisation de ceux-ci.

b) Compétition officielle interclubs Jeunes/Adultes :

Le club compte plusieurs équipes Mixtes et Masculine. Il est nécessaire de répondre à certains critères pour faire partie d'une équipe :

- 1 – En fonction du niveau et du classement
- 2 – Assiduité aux créneaux (entraînement et/ou jeu libre). Disponibilité pour effectuer les rencontres de la saison, à domicile et à l'extérieur.
- 3 – Motivation / Comportement équipe, club / respect, avoir une attitude correcte et sportive sur et en dehors des terrains envers ses équipiers et ses adversaires, durant les créneaux....

L'ancienneté n'est pas un critère. La composition et l'inscription des équipes sont gérées en début de saison par le responsable compétition et les entraîneurs. Une réunion commune est organisée. Le club prend en charge la fourniture des volants pour les rencontres à domicile mais pas les frais de déplacement. Une buvette (boissons et encas) servie à l'issue de la rencontre est offerte en partie par le club, charge aux joueurs de participer et d'agrémenter cette buvette comme bon leur semble.

Il est impératif de ne pas être en retard au rendez-vous fixé par le capitaine pour monter la salle lors des rencontres à domicile et pour ne pas arriver en retard lors des déplacements à l'extérieur.

c) Compétition officielle interclubs Jeunes :

Une charte pour les compétiteurs jeunes est à signer par les parents. Celle-ci fixe les règles d'inscription à ces compétitions, les échéances à respecter et les modalités en cas d'absence ou de désistement. Un référent/capitaine est désigné par équipe, il est le relais entre les parents et le club.

d) Compétition officielle individuelle :

L'ESM Badminton paie à chaque adhérent (ayant une licence fédérale à Montgeron) 3 tournois individuel dans l'année. Les tournois prioritairement payés aux adhérents sont les tournois fédéraux. L'adhérent qui souhaite s'inscrire à un tournoi doit le faire par ses propres moyens (envoi de la fiche d'inscription et du règlement directement au club organisateur, réception de la convocation.). Un lien récapitulatif des tournois officiels est placé sur le forum du club.

Dès que l'adhérent a participé à son tournoi, il a 3 mois pour présenter au trésorier un justificatif afin de se faire rembourser le montant de son inscription. Le trésorier se charge de comptabiliser le nombre de tournois remboursés. Au-delà des 3 tournois remboursés, les frais d'inscription aux tournois suivants sont à la charge de l'adhérent.

Le tournoi de Montgeron est offert pour les adhérents. En contrepartie, les adhérents se doivent de participer à la buvette et/ou à l'organisation du tournoi.

Les éventuelles sanctions que le joueur pourrait subir sont à sa charge et uniquement à sa charge. Pour les mineurs, les amendes sont à la charge des parents.

Toute nouvelle adhérente en 2018/2019 se fera des tournois supplémentaires offerts (3 pour une adhérente classée R, 2 pour une adhérente classée D, 1 pour une adhérente classée P).

Article 12 : Communication

Plusieurs canaux de communications sont à disposition de tous :

- Site internet du club : www.esmbadminton.fr
- Facebook
- Mails de contact (à retrouver sur le site) : pour toutes questions spécifiques
- Boîtes aux lettres : situées au Nouzet et COSEC pour le dépôt de dossier

Les adhérents sont également avertis par mail de toute information utile concernant le club (tournois, manifestations, etc...).

L'adhérent adulte et/ou le représentant légal du mineur autorise tacitement la diffusion, sur des sites internet du badminton, de photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton.

En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au Président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris en compte dans les meilleurs délais.

Article 13 : Animations

Lors des manifestations organisées par le Club : tournois, organisation de Circuit Jeunes etc, les membres du club pourront être sollicités par les membres du bureau afin de participer au bon déroulement de(s) l'activité(s).

Article 14 : Sanctions

Tout manquement à l'une des clauses du présent règlement, toute action périlleuse, perturbatrice ou contestataire sera immédiatement sanctionnée par un avertissement oral, puis en cas de récurrence, par une exclusion temporaire voire définitive, après délibération du Conseil d'Administration du club.

Article 16 : Assemblée Générale

Tout adhérent est informé officiellement de la tenue des réunions « club » (date, lieu et ordre du jour) : une réunion de mi saison en février et l'Assemblée Générale de fin de saison pour approuver l'exercice précédent. Chacun s'efforcera d'y assister ou de se faire représenter.

Fait à Montgeron, le 10/06/2018

Le Conseil d'Administration de l'ESM Badminton



Signature du Président :

